



COMITE DES PECHEES

SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

Onzième session

24-27 mai 2022

RAPPORT DU SECRÉTARIAT DU SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON DU COMITÉ DES PÊCHES: POUR INFORMATION

INTRODUCTION

1. La dix-septième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches s'est tenue à Vigo (Espagne), en novembre 2019¹, et la dix-huitième session se tiendra en ligne les 7, 8, 9 and 20 juin 2022. Le rapport est disponible sous la forme du document d'information portant la cote COFI:AQ/XI/2022/INF.8.
2. Les paragraphes suivants résument les principaux débats qui présentent un intérêt pour le secteur de l'aquaculture, ainsi que les informations connexes qui se sont fait jour depuis la dix-septième session du Sous-Comité du commerce du poisson.

DONNÉES RÉCENTES SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

3. Les secteurs de la pêche et de l'aquaculture se sont considérablement développés ces dernières décennies, que ce soit au niveau de la production, des échanges ou de la consommation. Cette croissance s'est caractérisée par de nombreuses transformations, notamment des changements de sources de production, la dépendance à l'aquaculture étant devenue progressivement plus forte. D'importants changements ont eu lieu chez les principaux producteurs et négociants et le rôle des pays en développement n'a cessé de croître, en particulier en Asie.
4. Les produits de la pêche et de l'aquaculture font partie des produits alimentaires les plus échangés dans le monde. En 2019, environ 37 pour cent de la production de la pêche et de l'aquaculture a fait l'objet d'échanges commerciaux internationaux sous différentes formes de produits et plus de 200 pays et territoires ont enregistré des activités commerciales liées aux produits de la pêche. Les exportations de produits de la pêche et de l'aquaculture en 2019 ont été évaluées à 161 milliards d'USD,

¹ www.fao.org/3/ca8665t/CA8665T.pdf.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

soit environ 11 pour cent de la valeur des exportations de produits agricoles (hormis les produits forestiers) et environ 1 pour cent de la valeur totale du commerce de marchandises. En comparaison, le total des échanges de viande représentait 156 milliards d'USD. De 1976 à 2019, la valeur des exportations mondiales de produits de la pêche et de l'aquaculture a enregistré un taux de croissance annuel de 7 pour cent (valeur nominale). La part des pays en développement dans ces échanges est passée de 38 pour cent du total de la valeur des exportations mondiale en 1976, à 54 pour cent en 2019. En 2019, les exportations de produits de la pêche et de l'aquaculture en provenance des pays en développement ont été évaluées à 87 milliards d'USD. Les marchés développés dominent toujours les importations de produits de la pêche, mais l'importance des pays en développement en tant que consommateurs et producteurs a progressé régulièrement. En 2019, les importations de produits de la pêche dans les pays en développement représentaient 32 pour cent du total mondial en valeur, contre 12 pour cent en 1976.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA SESSION

5. Le Sous-Comité a suggéré des domaines liés aux échanges de produits de la pêche et de l'aquaculture qui pourraient faire l'objet d'analyses à l'avenir, notamment afin de trouver des solutions aux problèmes associés à l'enregistrement incomplet des échanges intrarégionaux.

6. Le rôle important de la FAO en matière de statistiques sur la pêche et l'aquaculture a été souligné et un accent particulier a été mis sur la nécessité de disposer de données et d'informations exactes et récentes, afin de faciliter l'élaboration des politiques, le suivi et la gestion dans ces secteurs. Il a été indiqué que la FAO devait poursuivre ses activités de renforcement des capacités visant à améliorer la collecte de données nationales.

7. Le Sous-Comité a réaffirmé l'importance des principes fondamentaux que sont la prévisibilité, la transparence et la non-discrimination dans le système du commerce mondial. Il a approuvé le rôle que joue la FAO en matière de mise à disposition de compétences techniques spécialisées, de renforcement des capacités et de travaux d'analyse sur des questions liées au commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture. Le Sous-Comité s'est dit préoccupé par le nombre croissant de mesures susceptibles d'avoir une incidence sur les exportations de produits de la pêche et de l'aquaculture, en particulier sur les exportations des pays en développement. Il a souligné qu'il était nécessaire d'harmoniser davantage les normes régissant le commerce international et a appelé la FAO à poursuivre ses efforts en la matière.

8. La FAO a été encouragée à poursuivre les travaux présentés sur la qualité et la sécurité sanitaire, la pêche artisanale, la légalité des produits et la transparence, la traçabilité, la conservation de la biodiversité et les accords commerciaux. En ce qui concerne la fraude alimentaire, compte tenu de ses multiples aspects, la FAO a été appelée à recenser les mesures, règlements, outils et procédures qui sont indispensables pour lutter contre ce problème dans les chaînes de valeur et à prêter aux pays une assistance technique dans ce domaine.

9. Le Sous-Comité a souligné le rôle crucial que jouent la pêche et l'aquaculture en termes de production et de commerce, car ces secteurs contribuent i) à la sécurité alimentaire mondiale; ii) à la croissance économique et au développement, aux moyens de subsistance et aux revenus; iii) à l'inclusion des femmes; iv) à la participation des pays en développement.

10. L'importance de la communication dans le secteur de l'aquaculture pour faire évoluer la perception des consommateurs et lutter contre les idées fausses a été mise en exergue par le Sous-Comité, qui a en particulier rappelé le rôle de la FAO, des gouvernements, du secteur privé et des autres parties prenantes dans le renforcement de la communication, de la confiance et de la transparence dans les chaînes de valeur de l'aquaculture. Il a été recommandé que le Sous-Comité de l'aquaculture se penche sur ce sujet, afin de l'examiner dans un espace plus adapté, en évitant tout doublonnement ou chevauchement d'activités.

11. Le Sous-Comité a souligné que les réponses au questionnaire relatif au suivi de l'application de l'article 11 du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable (CCPR) devaient être considérées comme un moyen de faciliter l'analyse, l'assistance technique future et les activités de renforcement des capacités visant à relever les défis auxquels les Membres sont confrontés. Il a été demandé que la FAO remanie les questions, afin d'obtenir des réponses plus précises de la part des Membres, et de procéder à une analyse plus approfondie des réponses apportées aux questions ouvertes, afin de dégager des tendances et d'étayer les travaux du Comité des pêches et du Sous-comité du commerce du poisson.

12. L'importance du Sous-Comité, qui est le seul forum mondial consacré aux débats sur les questions liées au commerce dans les secteurs de la pêche et l'aquaculture, a également été soulignée.

INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LES PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS DE LA FAO DEPUIS LA DIX-SEPTIÈME SESSION DU SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

13. Sur la base des recommandations formulées lors des précédentes sessions du Sous-comité du commerce du poisson, les principales activités suivantes ont été mises en œuvre depuis la dix-septième session du Sous-Comité du commerce du poisson.

14. La FAO a continué de diffuser des informations et de renforcer la collaboration sur des thèmes associés à la production halieutique, au commerce du poisson, aux marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture, aux rejets à la frontière de produits de la pêche et de l'aquaculture, aux pertes et au gaspillage de produits halieutiques destinés à l'alimentation, aux objectifs de développement durable (ODD) et à la transparence.

15. Dans le cadre du projet FISH4ACP financé par la Commission européenne, la FAO élabore actuellement des orientations pratiques sur le développement de chaînes de valeur durables pour les produits aquatiques², lesquelles mettent l'accent sur l'adoption d'une approche normalisée pour l'analyse et le développement des chaînes de valeur dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. La méthode est actuellement testée sur le terrain dans dix pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et sera utilisée dans d'autres projets en cours sur les chaînes de valeur du poisson.

16. En collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), la FAO a également publié un guide sur la production de crevettes séchées³, qui est destiné aux producteurs, aux acheteurs et à tous ceux qui sont concernés par les services de vulgarisation. Ce guide décrit les pratiques à adopter en matière de transformation, de manipulation et d'hygiène, afin d'aider les producteurs à maximiser la valeur et les revenus tirés des crevettes séchées, à respecter les normes nationales et à accéder à de nouveaux marchés à forte valeur ajoutée.

17. En juin 2021, le Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires a été approuvé par la Conférence de la FAO, à sa quarante-deuxième session. Le site web sur les pertes et le gaspillage de nourriture dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture⁴ continue d'être mis régulièrement à jour avec de nouvelles informations et ressources, afin de faire connaître les causes et les solutions dans ce domaine. En décembre 2020, la FAO, en collaboration

² Ces orientations sont fondées sur les activités de la FAO portant sur les chaînes de valeur alimentaires durables et sur le projet de la Commission européenne relatif à l'analyse des chaînes de valeur pour le développement (VCA4D).

³ www.fao.org/documents/card/en/c/ca8928en/.

⁴ www.fao.org/flw-in-fish-value-chains/fr/.

avec le Réseau des femmes africaines engagées dans la transformation et le commerce du poisson (AWFishNET), a organisé une première manifestation en ligne, afin de sensibiliser aux questions interdépendantes que sont le genre et les pertes et le gaspillage alimentaires dans les chaînes de valeur du poisson en Afrique.

18. La FAO a poursuivi ses travaux sur la traçabilité en élaborant un projet de document d'orientation intitulé «Advancing end-to-end traceability: Critical Tracking Events (CTEs) and Key Data Elements (KDEs) along capture fisheries and aquaculture value chains» (Développer la traçabilité de bout en bout: opérations critiques aux fins du suivi et principaux éléments de données tout au long des chaînes de valeur de la pêche de capture et de l'aquaculture). Le document fait actuellement l'objet de consultations publiques en ligne et de consultations régionales informelles qui visent à recueillir les contributions des parties intéressées et des Membres. En outre, la FAO a communiqué des avis techniques à l'Initiative internationale pour les produits de la mer durables, en vue de la révision de la deuxième version de l'Outil d'évaluation comparative au niveau mondial. La FAO contribue également à l'élaboration de la nouvelle approche de l'Initiative internationale pour les produits de la mer durables, qui s'intitule Seafood MAP et vise à soutenir les pêcheries et les fermes aquacoles non-certifiées en fournissant un cadre commun favorisant l'adoption de pratiques responsables et durables.

19. Dans le domaine de la responsabilité sociale, la FAO a promu le Dialogue de Vigo 2020 en abordant les problèmes sociaux liés à la pandémie de covid-19, auxquels sont confrontés les travailleurs de la pêche et de l'aquaculture et les entreprises de ces secteurs, en particulier celles de petite et de moyenne taille⁵. En juin 2021, la FAO a lancé une série de consultations régionales informelles menées auprès des Membres, afin de présenter et d'examiner les orientations sur la responsabilité sociale qui sont en cours d'élaboration, comme l'a recommandé le Comité des pêches, à sa trente-troisième session. Les travaux de la FAO sur ces orientations sont conduits en étroite collaboration avec les organismes du système des Nations Unies concernés et les parties prenantes.

20. Dans le domaine du partage de l'information, FAO-GLOBEFISH a lancé de nouveaux produits d'information. Afin de faciliter la compréhension, la diffusion et l'utilisation généralisée de la classification des produits issus de la pêche et de l'aquaculture qui est fondée sur le système harmonisé (SH), la FAO, avec l'appui technique de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), a mis au point un manuel sur les codes SH pour les poissons et les produits de la pêche⁶. Cette publication est entièrement fondée sur les codes SH qui sont utilisés pour classer les produits commercialisés à l'échelle internationale aux fins de la collecte de données statistiques et de l'évaluation des droits de douane et des taxes. Elle présente tous les codes de marchandise utilisés pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, y compris ceux des produits associés, qui figurent aux chapitres 3, 5, 12, 13, 15, 16 et 23, afin d'offrir une description complète de ce que recouvre chaque code. En outre, FAO-GLOBEFISH a organisé une série de manifestations en ligne visant à communiquer davantage d'informations actualisées sur le commerce et les marchés du poisson et à faciliter l'adoption de pratiques optimales par les pays, y compris en matière d'adaptation à la nouvelle situation due à la pandémie de covid-19.

21. La FAO met actuellement la dernière main à un nouveau questionnaire sur l'article 11 du CCPR portant sur les pratiques après capture et le commerce, qui sera distribué aux Membres et communiqué au Sous-Comité du commerce du poisson, à sa dix-huitième session.

⁵ www.fao.org/documents/card/en/c/cb5009en.

⁶ <https://bit.ly/HS-Handbook>.

COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISMES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

22. Lors de la mise au point de nombreuses activités liées aux aspects commerciaux des produits de la pêche et de l'aquaculture, la FAO a collaboré étroitement avec d'autres organismes du système des Nations Unies et organisations internationales, en particulier l'Agence internationale de l'énergie atomique, la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'OIT, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation mondiale du commerce. Il existe également une collaboration constructive avec l'OMD et l'Organisation de coopération et de développement économiques.